

Rapport d'activités 2023

+ PLAN D' ACTIONS 2024

habitants
des
images

ville, art et action

Nom : Habitants des images

Sigle : ASBL

Adresse du siège social : Rue Heyvaert 17 - 1080 Molenbeek:St-Jean

Adresse du siège d'activité : Rue des Mariniers 6 - 1080 Molenbeek:St-Jean

Téléphone : +32 (0) 492 39 57 67 ou +32 (0) 474 75 02 02

Courriel : admin@habitants-des-images.be, comite@codedunumerique.be, minuit@habitants-des-images.be

Site internet : www.habitants-des-images.be et www.codedunumerique.be

Numéro d'entreprise (BCE) : 0543.411.222

Numéro IBAN : BE18 0017 2014 6365

Responsable de l'association et fonction : Adèle Jacot-Guillarmod et Savannah Desmedt, coordination

Adresse : Rue des Mariniers 6 - 1080 Molenbeek:St-Jean

Téléphone : +32 (0) 492 39 57 67 ou +32 (0) 474 75 02 02

Courriel : admin@habitants-des-images.be

Table des matières

0 / ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

1 / MISSIONS PRINCIPALES – OBJECTIFS

- a.- Présentation
- b.- Buts
- c.- Moyens
- d.- Méthodologie d'action et moyens utilisés

2 / RECONNAISSANCE EN ÉDUCATION PERMANENTE

- a.- Nature de la reconnaissance dont bénéficie l'association
- b.- Les deux thématiques de travail
- c.- Évolution globale de l'association en 2023
- d.- Axes de reconnaissance et évaluation
- e.- Engagement

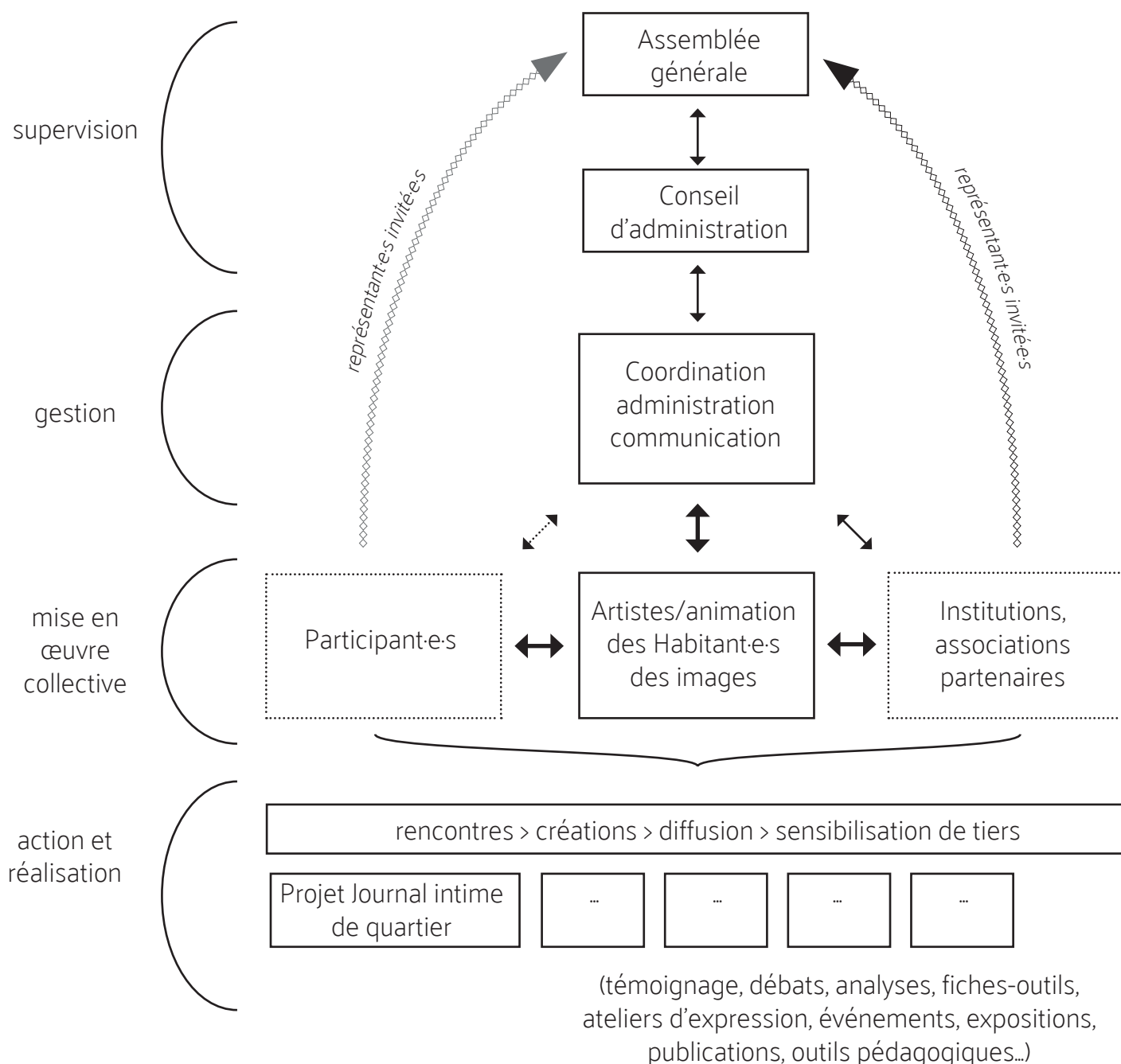
3 / ACTIVITÉS – ACTIONS MENÉES EN 2023

- a.- Projets de l'ASBL et outils

4 / PROGRAMMATION 2024

- a.- Projets d'activités et d'actions (d'ordres structurels et ponctuels)

Organigramme général



1^o Missions principales - objectifs

A.- PRÉSENTATION

Depuis 2013, les Habitant-es des images réalisent des œuvres collectives dans les quartiers, en explorant les liens entre art, social et politique. Iels travaillent avec tous-tes les habitant-es, et en priorité avec des personnes discriminées dans l'accès à la ville, à leurs droits et peu représentées dans les médias. Ces œuvres transforment les représentations, imaginaires et récits collectifs pour agir sur le réel et sur la ville.

L'association réalise ainsi des éditions (journaux, coffrets, ateliers d'écriture), des photographies (mises en scène, montages collectifs), des interventions dans l'espace public (rencontres, affichages, campagnes collectives de sensibilisation), des films (capsules vidéo, films documentaires et fiction), des expositions et des performances.

Les projets prennent sens dans le désir de construire une ville vivante et ouverte à tous-tes. Une ville qui offre une vie digne à ses occupant-es, qui valorise l'entraide, le partage horizontal de savoir, le respect des croyances, cultures et identités diverses ; qui favorise l'échange et l'économie à taille humaine ; qui tend vers l'autonomie et la bonne santé de tous les êtres vivants. Les Habitant-es des images s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire ou permanente. Iels conçoivent l'art et la culture au sens large, comme des chemins pour se transformer soi-même autant que pour transformer la société.

Qui sont les Habitant-es des images ?

Les profils de membres de l'association illustrent bien la volonté d'asseoir une pratique hybride entre art, social et politique. Mélanie Peduzzi (BE) et Adèle Jacot (CH) ont fondé les Habitant-es des images après leurs cursus artistiques respectifs à La Cambre en photographie et en art dans l'espace urbain. Elles ont dès le départ ouvert leurs champs d'action au-delà du milieu artistique. Adèle Jacot est diplômée d'un master en urbanisme à Lille, où elle a développé un mémoire critique sur la participation : « Les actions socioculturelles dans les

quartiers populaires favorisent-elles le pouvoir d'agir des habitants? ». Mélanie Peduzzi a quant à elle obtenu le BAGIC au CBAI en novembre 2018 avec les félicitations du jury. L'équipe s'est également élargie en 2019, avec l'engagement Savannah Desmedt qui est bachelière en sociologie-anthropologie (ULB). L'association collabore ponctuellement avec différentes personnes chaque année : artistes, travailleur-euses sociales, animateur-ices, scientifiques, etc.

Hybride entre l'art et le social, les Habitant-es des images regroupent et mettent en lien des publics variés, évoluant entre ces deux milieux. Exemples : jeunes issus de l'immigration/policier-ères/artistes/politicien-nes pour le projet DAZIBAO BXL, femmes primo-arrivantes et femmes artistes pour le projet H/histoire(s) de Femmes d'Exil, publics issus du CPAS/de maison d'accueil/de maison de retraite/du secteur ISP et santé mentale/d'association qui fait le suivi de personnes prostituées pour le projet Journal intime de quartier... Lors du déroulé des projets, ces groupes moteurs invitent également des intervenant-es de différents milieux : témoins, militant-es, politicien-nes, scientifiques, expert-es... Les moments de présentation publique de chaque projet (parutions, expositions, performances...) convoquent également tout autant les réseaux des participant-es que les milieux associatifs, militants, artistiques, culturels... bruxellois.

L'ancrage dans les milieux associatifs et culturels bruxellois (et ponctuellement en Wallonie) est primordial dans la réalisation des activités de l'association. Chaque projet implique plusieurs partenaires associatifs. L'association a collaboré avec plus de 120 associations, structures ou mouvements depuis son démarrage. Une bonne partie de ces partenariats s'est renouvelée sur plusieurs années, afin d'ancrer un projet ou d'en construire de nouveaux.



Manifestation contre l'ordonnance Bruxelles Numérique du 10 octobre 2023, avec certaines pancartes de revendication réalisées avec les Habitantes des images.

Partenariats effectués depuis 2014 : La Maison des femmes de Schaerbeek (2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022), L'ASBL Entre 2 (2014, 2015), Le Kabinet (2014, 2016), Le Point Culture (2015, 2016, 2017, 2018, 2021), Le KVS (2015), Le Centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse (2015, 2016), La maison de l'emploi de la Ville de Bruxelles (2015), Le CLA et le Réseau des bibliothèques de Watermael-Boitsfort (2016, 2017, 2018, 2019, 2020), la Ville des Mots (2016, 2022), Le Centre Exil (2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023), Le bureau d'Etudes et Recherches Urbaines (2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023), Bozar (2016), Le Musée du Costume et de la Dentelle (2016, 2017), Le Centre d'action médical Renfort (2016), L'IHECS (2016, 2018), Le festival Signal et la plateforme CIFAS (2016), L'Institut Saint-Dominique (2016, 2017, 2018), La Fête de la Francophonie (2017, 2018, 2020, 2021), Les Halles St-Géry (2017, 2018), Radio Panique et radio maritime (2017, 2018), Le CPAS de Watermael-Boitsfort (2017, 2018), Mini Anneessens (2017, 2018, 2019), La Dent Creuse (2017), Bouillon de cultureS (2017), L'Athénée Fernand Blum (2017), L'école communale n°6 de Schaerbeek (2017), Le Front Rendre Visible l'Invisible (2018, 2019, 2020, 2021, 2022), ATD Quart Monde (2018, 2020, 2021, 2022), La Maison Bergamini (2018, 2019), Le festival What's Up Brussels (2018), La Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés (2018), La Maison de quartier Bonnevie (2018), Le Centre informatique BruSurf (2018), Le CADMT (2018), La JAB (2018), Le CBAI (2018), Commune de Schaerbeek (2018), CAU Saint-Louis (2018, 2019), École de Police ERIIP (2018, 2019), Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (2018, 2019), Le Contrat de Quartier durable Magritte à Jette (2019, 2020, 2021, 2022), La cellule.archi de la Fédération Wallonie Bruxelles (2019, 2020), Le Pivot asbl (2019, 2020, 2021), LAMAB asbl (2019, 2020, 2021), La Cambre (2019), La Maison de la participation d'Anderlecht (2019), La Boutique Culturelle (2019), Sources d'Harmonie (2019, 2021, 2022), Service prévention urbaine de la Commune de Jette (2019, 2021, 2022), Le Kriekelaar (2019), Les Trois Pommiers (2019), L'ASBL Entr'âges (2019), Vivre chez soi asbl (2019, 2020), CEC la Vénérerie asbl (2019, 2020), La Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort (2019, 2020), AWSA-Be (2019, 2020), Interface 3 (2019, 2020), Femmes et Santé (2019, 2020), Les Débrouillardes (2019, 2020), Femmes Prévoyantes Socialistes (2019, 2020), Femmes Prévoyantes Socialistes (2019, 2020), GAFFI (2019, 2020), La Voix des Femmes (2019, 2020), Vrouwenraad (2019, 2020), GAMS (2019, 2020), Elles tournent (2019, 2020), L'Armillaire - Centre Culturel de Jette (2020, 2021), Fédération des services sociaux - FDSS (2020, 2021, 2022), Service Culture de la Ville de Bruxelles (2020, 2022), PCS Querelle - Habitat et Rénovation Marolles (2020), Club de Jeunesse des Marolles (2020, 2022), Le Logement Bruxellois - Querelle (2020), Le Théâtre des Tanneurs (2020), Les Ateliers des Tanneurs (2020), L'Abordage (2020, 2021, 2022), Culture Bruxelles Nord-Ouest (2020, 2021, 2022), Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et de Koekelberg - Archipel 19 (2020, 2021, 2022), Squat Classic à Ganshoren (2020, 2021), Club Norwest (2020, 2021, 2022), Festival TROUBLE#11 (2020, 2021), Studio Thor (2021), Daryacu (2021), Fabrik asbl (2021), Gaffi asbl (2021), Espace social télé-service (2021), Green Peace (2021), Komplot asbl (2021), Xeno asbl (2021, 2022, 2023), Maison de Santé Potager (2021), KomitéCentrales (2021), Institut Alexandre Herlin (2022), Maison Médicale Tournesol (2022), Entr'Aide des Marolles (2022), Espace Bosch (2022), le Point info quartier (2022), Vrienden van het Huizeke (2022), l'AMO CARS (2022), Coordination Sociale des Marolles (2022), Buurtwinkel (2022), Travail Social en Lutte (2022), café solidaire Boondael (2022), Université de Namur (2022), le Syndicat des IMMENSES (2022), PUNCH (2022), Maison d'Accueil des Petits Riens @Home 18-24 (2022), Église du Béguinage (2022), l'ARC (2022) le réseau CABAN (2022), Lire et Ecrire (2022), CFS - Collectif Formation Société (2022, 2023), Le Grain (2022), Fédération des Services Sociaux (2022), Bruxelles Environnement (2022), le GSARA (2022) Pianofabriek (2022), Zinema (2022, 2023), Beursschouwburg (2022, 2023), Globe Aroma (2022, 2023), Herbes folles (2022), Comité des Femmes Sans-Papier (2022, 2023), Brufête asbl (2022), Dienstencentrum Forum vzw (2022), source d'Harmonie asbl (2022), école Jacques Brel (2022), GC Essegheem (2022), l'école Jacques Brel (2022), l'Architecture qui Dégenre (2022, 2023), le café Scotch (2022), studio Paola Vigano (2022), Yellow Window (2022), bureau d'étude P&P (2022), LAB705 (2022), Les Marneurs (2022), Service Vie de Quartier de la Commune de Schaerbeek (2023), Awsa asbl (2023), RénovaS (2023), Groupe Santé Josaphat - Planning Familial (2023), Bibliothèque Sésame, Bib Josse (2023), Debrief du vestiaire (2023), Place aux cheffes (2023), Eglise Sainte-Marie (2023), Setis (2023), Centre d'archives Carhif (2023), Centre culturel du Brabant-Wallon (2023)

Territoires touchés depuis 2014 : Commune de Schaerbeek, Ville de Bruxelles, Commune de Watermael-Boitsfort, Commune d'Ixelles, Commune d'Anderlecht, Commune de Molenbeek, Commune de Jette, Tournai, Liège, Pont-à-Celles, Commune d'Etterbeek, Région de Bruxelles-Capitale, Commune de Berchem-St-Agathe, Commune de Koekelberg, Commune de Ganshoren, Commune de Saint-Gilles, Namur, Brabant-Wallon, Louvain-la-Neuve, France.

B. - BUTS

- **Questionner collectivement les rapports de pouvoir dans nos quartiers, dans nos pays, dans nos familles, dans nos représentations.** Interroger nos propres rôles dans ces rapports. Imaginer des histoires et des actions qui donnent de la force à ceux qui subissent des violences systémiques et interpellent ceux qui y contribuent ou en tirent un avantage.
- **Proposer des espaces d'échange et de création qui permettent de s'exprimer dans un climat de confiance.** Ces espaces/moments sont conviviaux, accessibles à tous·tes et respectent les limites et les besoins de chacun·e (choix du contexte de médiatisation, volonté d'anonymat, relecture avant publication, etc.).
- **Mettre à disposition des moyens d'expression pour favoriser l'autonomie de chacun·e à se représenter soi-même et à être entendu·e.** Partager des savoirs, des outils (écriture, vidéo, affiches...), des ressources matérielles (imprimante, caméra...). Accompagner vers une visibilité publique (participation à la vie artistique, sociale, politique, économique).
- **Créer des œuvres artistiques locales qui construisent un nouveau regard sur notre environnement, sur nos voisins, sur nos quartiers.** Elles se nourrissent d'un contexte social, culturel, politique et écologique singulier. La forme et le langage des œuvres, aussi bien que le fond, s'inventent avec/pour les habitant·es du territoire. Les œuvres prennent des formes inédites, provocantes, expérimentales, festives.
- **Explorer des formes de diffusion artistiques et artisanales.** Notamment celles qui s'inscrivent dans des lieux publics, qui vont à la rencontre des personnes plus isolées, qui stimulent l'échange entre différents milieux sociaux et qui portent des revendications dans les médias et vers les politiques.

C.- MOYENS

L'association poursuit la réalisation de ce but en menant les activités suivantes :

- Animation d'ateliers et de recherches collectives, organisation de moments de réflexion, de création, de partage, formation ;
- Tissage de liens, partenariats locaux ou spécifiques, collaboration et soutien d'artistes, artisan·nes et toute personne avec des savoirs spécifiques, lien avec des réseaux culturels et militants, des lieux et réseaux de diffusion, collaboration avec des collectifs et institutions d'autres secteurs (art, travail social, psychiatrie, urbanisme et architecture, pédagogie, production locale) ;
- Réalisation de productions artistiques, artisanales et de médias, réalisation d'outils pédagogiques ; commande, accompagnement et curation de productions ; diffusion ;
- Organisation d'événements, de rencontres, d'exposition, participations à des événements de partenaires ; coordination, programmation et gestion d'espaces d'expression, de création ou de partage (rencontres, repas, projections, discussions, concerts, invitation d'intervenantes) ;
- Médiation et médiatisation d'œuvres et d'outils, distribution, participation à des campagnes, réseaux, festivals, foires, réalisation de communications papier et numérique ;
- Vente d'œuvres, de services, de productions et de publications, vente de tickets d'entrée ou boissons/nourriture ; échanges de ressources et de services (alternatives à l'échange économique simple) ; mise à disposition de ressources de l'association ; participation à l'économie locale ; réflexions et expérimentations sur les cadres d'échange avec les participant·es ;
- Acquisition, location et mise à disposition de matériel et d'espaces permettant de répondre au but de l'association.

C.- MÉTHODOLOGIE D'ACTION ET MOYENS UTILISÉS

La méthodologie d'action et les moyens utilisés sont restés dans la même philosophie de ceux de l'année précédente, à savoir :

Mots-clés :

pédagogie positive - valorisation
animation à la carte - réaction adaptation
autonomisation - émancipation
liberté d'expression - rapport aux médias
citoyenneté - intégration
faire trace - s'inscrire dans le temps long
sensibilisation des bruxellois à des questions actuelles/minoritaires
culture pour tous-tes - productions de qualité
actions militantes et poétiques
revendications, émotions, provocations

Dans tous ses projets, Habitant-es des images développe un processus en plusieurs étapes importantes :

1- recherche de la participation active (pendant la création et/ou la monstration) d'un public mixte,

y compris des publics marginalisés, qu'on entend peu, mais qui ont des choses à nous dire. Pour ce faire, l'association

- > collabore presque systématiquement avec d'autres organismes afin de toucher des publics plus fragilisés
- > ou encore s'implante dans des lieux choisis afin d'aller à la rencontre de l'autre (gare, parc, espaces publics...)
- > conçoit ses ateliers et ses œuvres dans une perspective d'accessibilité maximale, mais sans jamais infantiliser ou simplifier les propos. La démarche rejette l'élitisme inutile et croit en la relativité des savoirs et en la capacité de chacun-e de formuler/entendre des propos complexes et pertinents. À ce propos, l'utilisation de références issues de plusieurs milieux et les jeux de mise en perspectives sont des outils très utiles.

2- élaboration d'un propos faisant écho à des questions sociales, sociétales, urbaines...

Au sein de l'asbl, l'art est compris entre autres comme moyen de parler de problématiques liées au vivre ensemble, parfois délicates (relatives par exemple à la pauvreté, l'immigration, la violence, la religion, etc.). Sans prétendre trouver de solutions ni faire du militantisme direct, l'idée est d'ouvrir et d'alimenter le débat, parfois de manière détournée ou même inconsciente. Afin de toucher au plus juste, l'association met plusieurs méthodes à l'œuvre :

- > échanges approfondis avec les participant-es sur leurs intérêts, leurs préoccupations et/ou avec des personnes en prise directe avec une thématique choisie.
- > actualisation et évolution constante du projet en fonction des rencontres et des discussions.
- > valorisation de l'échange et de la récolte d'un maximum d'avis différents sur les mêmes questions, y compris de la part de professionnel·les ou d'associations concernées.

3- médiatisation par des canaux «classiques». La médiatisation des productions est le moment de la valorisation, de la reconnaissance et de la diffusion. Cette étape est centrale vis-à-vis des personnes impliquées et aussi des problématiques abordées. C'est aussi le moment d'aller à la rencontre d'autres personnes et d'initier le débat. L'association soutient qu'une médiatisation par des canaux classiques est essentielle afin de toucher une sphère large :

- > une attention est portée à la qualité plastique des productions, avec une certaine distance de l'esthétique «participative» qui tend à dévaloriser le propos auprès du public (ah ce sont des amateurs!)
- > le contenu prime sur l'identification des contributeur·ices par leurs origines culturelles ou sociales
- > la médiatisation est faite par des canaux reconnus : centres culturels, librairies de qualité, salons, etc. Durant ces moments, les participant-es et leurs amis/proches peuvent ainsi eux-mêmes s'ouvrir à d'autres lieux, d'autres personnes.
- > et aussi l'alimentation qualitative de l'imagerie collective sur la ville plurielle et la multiculturalité.

4- inscription de la production dans un contexte de diffusion utilitaire ou formateur. À part des canaux de diffusion artistiques classiques, la valorisation du contenu prend tout son sens dans sa remise en relation avec son propos dans la réalité. C'est-à-dire, selon le projet : dans des associations, des institutions, des écoles, des organes de formations, auprès de militantes, de professionnelles de la ville, du droit, du social, de la psychologie, l'espace public, etc.

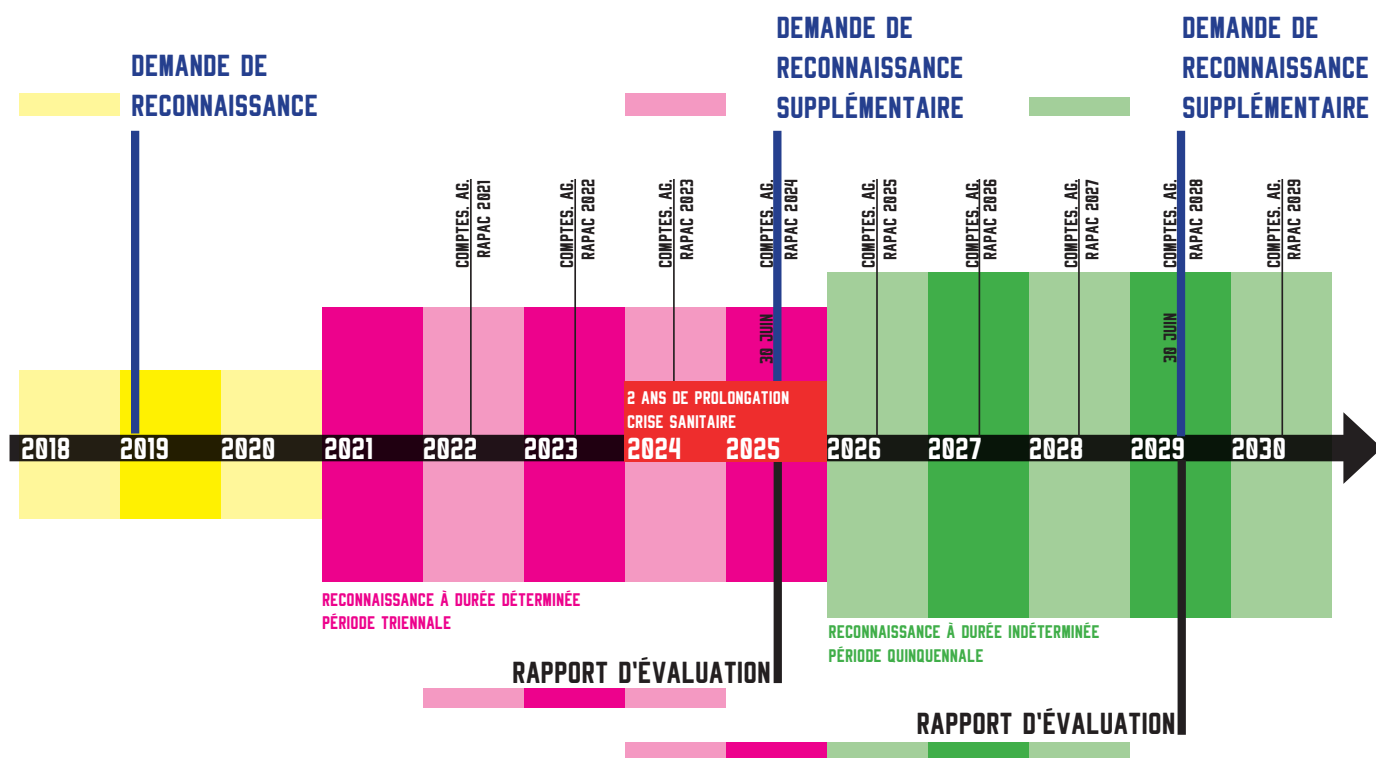
- > valorisation pédagogique et/ou militante des productions
- > participation et organisation de rencontres-débats
- > évaluation et regard critique par le CA et l'AG

2°

Reconnaissance en éducation permanente

A.- NATURE DE LA RECONNAISSANCE DONT BÉNÉFICIE L'ASSOCIATION

En 2020, Habitant·e·s des images asbl a reçu une réponse positive pour sa demande de reconnaissance en éducation permanente par la Fédération Wallonie en tant qu'ASSOCIATION. La reconnaissance à durée indéterminée (triennale) a été prolongée de 2 ans en réaction à la crise sanitaire par décision de la Ministre. La période court donc de 2021 à 2025 :



L'association est reconnue dans l'AXE 1 : Participation, éducation et formation citoyennes

Il s'agit de réaliser des actions et programmes d'éducation et/ou de formation : conçus et organisés par l'association, élaborés avec les membres et participant-es, en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative, dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité.

Ces actions sont menées à destination notamment du public issu de milieux populaires au sens du décret.

Habitant-es des images est reconnue en catégorie de forfait 21 : Article 5, § 3 (20 points). Cela signifie que :

- son champ d'action territorial est une zone de 500 000 habitant-es
- elle travaille sur 2 thématiques
- elle réalise 290 heures d'activité avec public par an
- elle organise 4 activités annuelles s'adressant à un public large
- elle informe et concerte régulièrement ses membres et participant-es
- elle reçoit environ 97 176,09 € (réf. 2020, somme indexée chaque année) par année tant que sa reconnaissance est reconduite. Cette somme est divisée en 3 enveloppes à montant fixes à allouer aux : salaires, frais projet, frais de fonctionnement.

B. - LES DEUX THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Extraits du dossier de reconnaissance :

Démarche continue : Les deux thématiques présentées ci-dessous mettent en évidence deux axes majeurs de la pratique des Habitants des images. Il paraît difficile de classer rigoureusement les projets dans les deux thématiques, car l'association met en place une démarche continue qui s'affine de projet en projet. Un classement est donc proposé selon la prédominance de la thématique dans chaque projet, mais chaque projet recoupe ces deux thématiques.

Art : Les deux fondatrices des Habitant-es des images – Adèle Jacot et Mélanie Peduzzi – viennent du milieu de l'art. C'est naturellement autour de la question de la représentation et de l'expression que s'est spécifiée leur démarche : comment les représentations ouvrent ou contraignent l'émancipation ?

Transversalité : Une spécificité des projets menés par les Habitant-es des images est l'approche transversale d'une thématique (violence, pauvreté, égalité hommes - femmes, racisme...). Si un projet creuse en général une seule de ces problématiques – choisie par le groupe – il ouvre aussi d'autres questions. La convergence/compétition des luttes des minorités ainsi que les questions d'intersectionnalité nous paraissent essentielles aujourd'hui. Exemple : dans cette perspective, la question du harcèlement de rue peut être abordée avec celle du racisme dans l'espace public ; les questions migratoires avec celles liées au réchauffement climatique ou encore des craintes sécuritaires d'une partie de la population. Cette transversalité ne vise pas à tout relativiser, mais à complexifier l'image qu'on se fait les uns des autres, à atténuer la crainte de la contradiction qu'on voit chez l'« Autre », et aussi à identifier justement des luttes et perspectives collectives (émancipations individuelles ET collectives).

Droits : En accord avec la démarche transversale décrite ci-dessus, l'association fait systématiquement référence aux droits fondamentaux. C'est en identifiant les luttes et les perspectives collectives des groupes que nous promouvons l'appropriation et l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et/ou politiques.

Inter- : la somme des interactions entre différents groupes, qu'elles soient positives ou négatives, spontanées ou provoquées (indifférence, mépris, insulte, politesse, fréquentations de lieux communs, fête, workshops, etc.).

-culturalité : Nous partageons la définition de la culture de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels où elle est définie par « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).

Interculturalité : Tout le travail des Habitants des images s'inscrit dans le constat de vivre dans une société interculturelle : qui comporte d'innombrables identités et aspirations. Bruxelles, comme toutes les grandes villes, abrite en son sein une très grande hétérogénéité. L'association y comprend l'interculturalité comme une interaction entre les cultures/classes, aussi vieille que l'humanité. L'actualité nous influence cependant énormément sur la manière de recevoir ces phénomènes (ex : médiatisation extrême de ces migrations). L'interculturalité n'est pas à favoriser ou à limiter, elle est un fait.

THÉMATIQUE 1. Droit à la prise de parole et à la participation citoyenne en milieu interculturel*

Projets de référence : Dazibao - Ma ville et mon corps interculturels

*** Prise de parole (et liberté d'expression)**

Fait référence au droit de s'exprimer de manière libre et publique, c'est-à-dire au droit à la liberté d'expression. La liberté d'expression est un droit fondamental qui se définit comme « (...) la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. » (Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques). Les projets de l'association mettent systématiquement en place des méthodes afin de permettre à tous les participant·es de s'exprimer publiquement et diffuser ainsi leur parole à un large public. Cette prise de parole est, entre autres, un moyen pour les participant·es d'occuper une place dans le débat public en prenant le pouvoir sur leur représentation - dans l'espace public, la sphère médiatique, le monde culturel et artistique - et de mettre en débat leurs opinions. À long terme, ces prises de parole publiques contribuent à faire évoluer les représentations de ce qui constitue la société continue bruxelloise, belge.

*** Citoyenneté et participation citoyenne**

De manière non juridique, la notion de citoyenneté renvoie à « la manière par laquelle les résidents des pays démocratiques font usage de leurs droits pour participer aux décisions relatives à la vie publique, pour entrer dans le débat politique et contribuer à la dynamique démocratique » (<http://www.vocabulairepolitique.be/citoyennete-3/>). Les projets de la première thématique s'adressent ainsi aux citoyen·nes, et donc à tous les habitant·es de la région bruxelloise. L'association vise la participation de tous les citoyen·nes à la vie publique et démocratique par l'exercice de leurs droits culturels. Nous donnons donc une attention particulière à inclure les publics marginalisés, tout en touchant un public plus large. Dans ces projets, l'objectif est de porter les propos du groupe directement ou indirectement aux pouvoirs publics/aux pouvoirs décisionnels/ou du moins d'impacter l'opinion publique, notamment via les médias.

THÉMATIQUE 2. Droit à l'expression d'identités culturelles discriminées (sur base du genre, du statut socioéconomique, de l'appartenance ethnique et/ou religieuse, de l'orientation sexuelle...)*

Projets de référence : H/histoire(s) de femmes d'Exil et Journal intime de quartier

*** Expression d'identités culturelles**

En accord avec l'Article 2 de la déclaration de Fribourg, l'association comprend l'identité culturelle comme « l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, page 5). L'association entend donc l'identité culturelle et son expression comme un droit fondamental ne pouvant être amputé aux individus. Au delà de jouir d'une liberté interne, il est aussi fondamental de pouvoir communiquer son identité culturelle de manière libre et publique. Les projets ont ainsi pour but de travailler en collaboration avec les participant·es et de leur donner les outils nécessaires au développement et à l'expression de leur identité culturelle propre, tant en elles-mêmes que dans leurs interactions avec les autres. La culture, et donc l'identité culturelle de chacune, comprend en soi une multitude d'identités faisant référence à de nombreux secteurs/aspects de la vie sociale, culturelle, politique, économique, affective... En accord avec la démarche

transversale décrite dans le dossier de demande de reconnaissance, l'association fait systématiquement référence à un ou plusieurs autres droits fondamentaux dans le développement des identités. C'est en identifiant les luttes et les perspectives collectives des groupes que nous promouvons aussi l'appropriation et l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et/ou politiques.

*Discriminations

Les discriminations sont, par définition, des traitements différenciés envers un individu ou un groupe, sur base de caractéristiques personnelles. L'association comprend les discriminations comme des violences systémiques qui restreignent l'exercice des droits fondamentaux, avec entre autres le droit à l'expression culturelle. C'est en considérant les discriminations comme historiquement construites (notre « culture » est en imprégnée et les reproduit) qu'elles doivent être mises en perspective pour faire l'objet de revendications collectives. L'accès au droit à l'expression culturelle est ainsi potentiel facteur de revendications. Cette thématique vise ainsi les publics victimes de discriminations sur bases d'un ou plusieurs de ces critères : le genre ; la nationalité, la « race », la couleur de la peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ; la conviction religieuse ou philosophique ; l'orientation sexuelle ; la conviction politique, syndicale ; l'état de santé ; l'origine sociale ; la langue ; le handicap ; l'âge ; caractéristique physique ou génétique ; la fortune.

* Identités culturelles discriminées

Les Habitant·es des images entendent donner l'accès au droit d'exprimer son identité culturelle dans la dignité, à tout individu victime d'exclusion d'une ou plusieurs sphères de la vie sociale, politique, économique, sur base d'une ou de plusieurs appartenances (voir critères cités ci-dessus). La thématique 2 a donc pour participant·es des publics discriminés à cause de leur identité culturelle (présumée ou non). Dans le travail de l'association, la nature de ces discriminations change en fonction des projets, et même en fonction de chaque participant·e.

C.- ÉVOLUTION GLOBALE DE L'ASSOCIATION EN 2023

La composition et le fonctionnement des instances dirigeantes (CA et AG) de l'association ;

En 2023, le fonctionnement des instances dirigeantes a été revu dans le cadre de l'actualisation des statuts en fin d'année. Certains principes ont été affirmés :

- l'OA (CA) ne comporte pas de travailleuse·s membres de l'équipe afin de garantir un organe au regard « extérieur ».
- l'AG au contraire peut être composée de travailleuse·s, élu·es en cette qualité, au cas par cas. Si une travailleuse·e quitte l'association, iel n'est plus membre de l'AG. Mais iel peut être réélu·e en tant que personne extérieure.
- un nouveau statut de membre adhérent·e a été créé dans le but d'ouvrir une fonction qui puisse accueillir les participant·es aux projets de l'association. La mise en place de cette fonction et son suivi feront l'objet de réflexion et d'expérimentation en 2024 ou 2025.

La composition de l'OA et de l'AG n'a pas évolué, excepté le départ de la travailleuse Mélanie Peduzzi qui a donc induit son départ de l'AG.

La composition de l'équipe ;

En 2023, une des fondatrices de l'asbl, Mélanie Peduzzi, a quitté l'association.

« C'est avec un pincement au cœur, mais une immense reconnaissance pour le chemin parcouru ensemble que nous annonçons le départ de Mélanie Peduzzi des Habitant·es des images. Elle poursuit sa route vers de nouveaux horizons artistiques, vous pourrez la suivre à travers sa pratique personnelle notamment. Cela fait tout juste 10 ans, en décembre 2013, que Mélanie et Adèle ont créé les Habitant·es des images. Une intuition d'étudiantes, qui est devenue au fil du temps une pratique et une identité particulière, forgée avec entêtement, sur le terrain, avec les gens... Mélanie laisse une empreinte forte sur l'association et aussi simplement sur nous. Nous lui disons merci pour tout cela. »

Les modifications statutaires intervenues depuis la reconnaissance ;

Les statuts de l'asbl ont été actualisés en 2021 et 2023.

Les types d'action développés par l'association et, le cas échéant, dans le cadre de la transversalité;

L'activité principale de l'association, depuis sa naissance, est la création d'œuvres et d'actions collectives à travers des ateliers accueillant en priorité un public discriminé dans l'accès à la ville et à leurs droits. Les œuvres ainsi produites peuvent être exposées dans des espaces culturels, des espaces publics, des lieux militants, des associations ou institutions. Si les ateliers de créations restent toujours au centre de l'activité des Habitant-es des images, la deuxième phase de diffusion est de plus en plus comprise comme partie intégrante du projet : réfléchi et réalisé avec le public. En effet, le moment de «porter sa voix» est central dans l'objectif de l'action de l'association. Il ne s'agit pas «juste» de s'exprimer, mais bien de s'émanciper des rapports de pouvoir et donc de porter des revendications, des prises de conscience, et des changements réels dans la ville et le politique.

Comme l'année dernière, nous avons aussi consacré une bonne partie de notre temps de travail à affiner les œuvres collectives pour pouvoir les diffuser en tant qu'outils utiles à d'autres groupes. Des outils pour valoriser les revendications, paroles et savoirs des participant-es aux différents projets. Ces outils ou animations sont à activer par des groupes d'adultes ou de jeunes... mais aussi par des politiques ou de fonctionnaires pour les faire changer leur regard ! Le public de l'association a été très enthousiaste de participer à la transmission de ces outils et de leur savoir. Nous souhaitons poursuivre ce travail en parallèle des ateliers d'expression et création. En effet, cela permet à de nouveaux publics de s'exprimer à leur tour, d'approfondir une thématique, de faire réseau... et aussi de déstabiliser - quand c'est possible - les rapports enseignant-e/apprenant-e; expert-e/non-expert-e, etc.

Cette année la participation des groupes à des manifestations, actions, débats et rencontres pour porter leur parole en dehors des ateliers a aussi pris une grande place. Ainsi construire la parole (lors des ateliers avant la finalisation des œuvres) et diffuser cette parole (après la publication des œuvres collectives) s'équilibre de plus en plus en termes de temps d'atelier. Et les projets s'allongent donc aussi dans le temps : sur plusieurs années, avec plusieurs phases.

Les types d'action développés par l'association en dehors des axes de reconnaissance;

Tous les projets de l'association s'inscrivent dans la démarche d'Éducation permanente. Si les critères de reconnaissances entre les 4 axes sont stricts au niveau de la FWB, pratiquer l'éducation permanente amène sur le terrain à développer différents types d'actions qui donnent du sens aux projets, la frontière entre les axes n'étant pas si stricte :

- développer la postproduction des œuvres collectives pour leur donner un impact plus fort en terme artistique, médiatique...
- réaliser des œuvres via l'éducation permanente, c'est comprendre une œuvre collective comme quelque chose de très large qui vise à impacter les rapports de pouvoirs dans la société en impliquant les premier-ères concernées. Alors une œuvre cela peut être aussi : réaliser des outils pédagogiques pour faire parler d'autres citoyen-nes, écrire des plaidoyers auprès des politiques, organiser des actions et des manifestations, cuisiner pour ressouder un groupe ou faire se rencontrer professionnels et citoyen-nes, etc.
- former d'autres professionnelles ou publics et mettre à disposition ses outils, son savoir. De plus en plus, les Habitant-es des images sont contacté-es par d'autres associations pour avoir des conseils sur la tenue de leurs projets, de leurs ateliers. Et aussi pour emprunter du matériel : par exemple les décors en carton créés pour le Code du numérique ont été empruntés à plusieurs reprises en 2023 par d'autres associations pour faire des manifestations. L'association est aussi régulièrement appelée à présenter son travail dans le cadre de journées de travail, de formations, etc.
- le travail administratif et le travail de communication prend une part très importante de notre temps de travail. Nous étions 2 presque sur toute l'année 2023, donc nous avons eu peu de marge de manœuvre. Cela impacte bien sûr le temps que nous pouvons consacrer aux projets.

Les activités d'évaluation liées à l'exécution du présent plan d'action pluriannuel (public, modalités, conclusions éventuelles intermédiaires...);

L'auto-évaluation au sein de l'association se fait à plusieurs niveaux et de manière continue. En effet, comme l'équipe est très petite, en plus des moments «formels» d'évaluation, de nombreuses discussions informelles ont lieu, lors des réunions d'équipe par exemple.

Évaluation des projets :

Nous utilisons différents types d'évaluation, adaptés à chaque projet :

- Chaque semaine, lors des réunions de préparation des différents projets, nous évaluons en équipe nos ressentis et intuitions par rapport aux rencontres de la semaine précédente. C'est pourquoi nous menons des projets très différents les uns des autres : nous ne prévoyons jamais où le projet va nous mener, mais nous réagissons au terrain, aux demandes et besoins des participant·es. Cela implique aussi que le travail d'équipe prend une grande place dans notre pratique. Le type de questions que nous nous posons régulièrement sur les projets en cours : « Est-ce que nous touchons assez de public ? », « Est-ce un public discriminé ou habitué des ateliers culturels ? », « Comment toucher d'autres publics ? », « Quelles sont les demandes du groupe et correspondent-elles avec notre projet ? », « Est-ce que le groupe est assez actif dans le projet ou plutôt suiveur ? », « Quels aspects du projet demandent à être creusés ? Quels enjeux de rapports de pouvoir ont été identifiés et comment orienter le projet pour qu'il ait un impact dessus ? », et aussi d'autres questions : « Les participant·es se sentent-ils bien ? Faut-il anonymiser leurs contributions ? etc. »
- Quand nous clôturons un projet ou une phase, nous organisons un moment d'évaluation convivial avec les participant·es (autour d'un repas, d'un café, sur le lieu d'exposition, etc.). Nous nous posons alors les questions suivantes : « Qu'est-ce qui vous a le plus plu dans ce projet ? Le moins ? Y a-t-il eu des moments difficiles ? », « Comment était organisé l'agenda : trop chargé ? Choix des lieux adapté ? » « Comment valoriser ce qu'on a fait ensemble ? » « Quelles sont les envies du groupe pour la suite : en termes d'action, de thématique, de rencontre d'autres publics ? »
- Quand nous travaillons en partenariat, nous prévoyons une ou plusieurs rencontres en fin de projet et mi-parcours. Nous nous posons les mêmes questions que ci-dessus. « Qu'est-ce qui a fonctionné ou pas ? Pourquoi ? », « Selon nos objectifs respectifs, est-ce que le projet a été une bonne collaboration ? Qu'améliorer ? »

Évaluation globale de l'association :

- Les mises au vert entre les membres de l'équipe : une ou deux mises au vert sont organisées par année, dans un lieu extérieur : un musée, un parc, une autre ville... Cela permet de changer de cadre et se poser des questions de fond et d'objectifs à long terme. En effet au cours de l'année nous sommes plutôt occupées quotidiennement par l'évaluation des projets. Ce moment de recul est très important. Nous abordons différents points : la charge de travail, la répartition et la composition de l'équipe ; l'équilibre budgétaire et les visées pour les mois et années qui suivent ; le type d'action que nous menons et leur évolution, les axes de reconnaissance ; les projets menés actuellement et leur thématique d'action, leurs impacts, comment ils nous motivent ; les envies pour l'année qui suit ; ...
- Les échéances officielles : rapports d'activité, comptes, et appels à projets sont l'occasion de réunions d'équipe pour évaluer l'association à partir de questions concrètes.
- Les AG et CA sont des moments préloges d'évaluation. Après les obligations légales, nous proposons à chaque rencontre un ou plusieurs thèmes/question qui nous préoccupe : budget, personnel, choix dans les projets, etc.

Les activités liées à la formation du personnel ou des équipes d'encadrement de vos activités d'Éducation permanente (type de participant·es, besoins identifiés, contenus et intervenants...)

En 2023, une des questions fil rouge a été la surcharge de travail. Deux membres de l'équipe ont effectué une formation sur le burn-out avec le STICS.

D.- LES AXES DE RECONNAISSANCE - 2023

Évolution de nos thématiques d'action (voir p. 10)

Les thématiques d'action sont toujours pertinentes en 2023 et le développement des projets a permis de leur donner de nouvelles perspectives.

En 2023, les projets se sont répartis comme suit entre les deux thématiques :

- Pour la première thématique « Droit à la prise de parole et à la participation citoyenne en milieu

interculturel » : Comité humain du numérique chapitre II et actions politiques et Exil Médiation

- Pour la deuxième thématique “Droit à l’expression d’identités culturelles discriminées (sur base du genre, du statut socioéconomique, de l’appartenance ethnique et/ou religieuse, de l’orientation sexuelle...)” : Exil Médiation, Tou-te-s dans la rue! et le Jardin aux Mille Fenêtres

En 2023, la première thématique a concentré beaucoup de travail, comme en 2022. Cela est dû à la fois à la demande du public, et aussi à la pratique des Habitant·es des images qui évolue trouve beaucoup de sens à développer la dimension politique des projets menés en lien avec des publics discriminés ou isolés.

Exil, un projet mené depuis plusieurs années dans la thématique 2, a pris en 2023 une nouvelle tournure penchant vers la thématique 1 : revendications et légitimation de la parole politique des femmes d’Exil et sans-papier. Cela se traduit par l’organisation d’un débat, la création de vidéos de revendications et l’envoi d’invitations et de contenus aux politiques.

Le Comité humain du numérique a, quant à lui, pris une tournure très active avec l’ancrage dans la mobilisation contre l’ordonnance Bruxelles numérique. La thématique du numérique, traitée depuis 2021, interroge aussi l’énoncé de la thématique 1. On parlait jusqu’ici de «Droit à la prise de parole» «en milieu interculturel», mais le numérique nous invite à une nouvelle vision du champ social et politique. L’interculturalité comme contexte où émergent les rapports de pouvoir reste d’actualité. Mais «l’élitisation» de l’accès au politique et à l’administration avec le numérique renouvelle les rapports de pouvoir. En effet, le numérique exige des connaissances spécifiques (lire, écrire, savoir utiliser les outils numériques). Les habitudes de communication elles-mêmes sont bouleversées, et donc le sens du «Droit à l’expression». Le numérique induit le déni du corps, de la parole spontanée, l’omniprésence du management, de la communication, des images... Ce sont des éléments centraux dans l’engagement des Habitant·es des images aujourd’hui. Ce constat pourrait mener d’ici 2025 à faire évoluer les thématiques en prenant en compte ces aspects.

La deuxième thématique a été abordée principalement à travers le prisme du genre en 2023. Là aussi, l’évolution de la société et de la méthodologie des Habitant·es des images apportent de nouvelles pistes. En particulier, l’expression des minorités et de la multiculturaliste paraît aujourd’hui fort valorisée dans les médias par rapport à 5 ou 10 ans en arrière (même si elle suscite beaucoup de questions et controverses, rien n’est acquis). Dans le traitement de ses projets, les Habitant·es des images dirigent de plus en plus leurs actions vers l’expression des discriminations au niveau local, sur le territoire et en lien direct avec la construction des quartiers (architecture, urbanisme, citoyenneté locale, lutte contre la pauvreté, travail, famille...).

Que ce soit dans la première ou la deuxième thématique, nous avons eu comme ligne de mire l’acquisition/ protection de droits (digitalisation des services, femmes et espace public, femmes sans-papiers...) et la défense concrète de ceux-ci dans la construction de la ville et de la société : interpellations de politique, recommandations à des architectes, urbanistes, scientifiques... Cette orientation avait déjà été soulignée en 2022 et s’affine encore avec les choix opérés en 2023.

Comme conclusion nous pouvons donc dire que nos deux thématiques sont toujours d’actualité, mais posent des questions de fond. Une évolution de la formulation sera à penser en 2025 pour le rapport d’évaluation de l’éducation permanente.

Quels autres éléments significatifs ont eu un impact sur notre action ?

Avec le départ d’une collaboratrice et la réécriture de nos statuts, nous avons décidé de consacrer une bonne partie de notre temps de travail à évaluer et mettre par écrits les envies et orientations générales de l’association pour le futur. Ainsi nous avons décidé d’adopter un planning (un peu) plus doux pour la réalisation des projets. Si la nature des projets de 2023 n’a pas radicalement changé, nous avons cependant pris une grande orientation pour 2024 et la suite :

- s’investir dans notre atelier et développer notre ancrage local. En effet jusqu’ici l’association a uniquement utilisé ses ateliers comme bureau. C’est-à-dire que toutes nos actions et nos publics étaient liés à des projets dans différents quartiers. Mais la localisation de nos ateliers actuels sur la place Brunfaut à Molenbeek et les potentiels de l’espace nous donnent envie de nous y investir. Cette décision est à mettre directement en lien avec l’évolution de nos thématiques d’action. En effet, après 2 années d’actions sur le numérique et sur le Droit à la ville, la question du territoire et du corps nous paraît centrale dans le point de vue critique que nous défendons à travers nos projets.

Quelles évolutions significatives au niveau de nos publics ?

Nos publics évoluent en fonction de nos projets, et en cela il n'y a pas de grande différence avec les autres années. En 2023, comme auparavant, nous avons donné la priorité à des publics plus isolés dans leur possibilité de revendiquer leurs droits :

- Pour le projet EXIL : femmes sans-papiers, femmes issues de l'immigration
- Pour le projet du Code du numérique : personnes ne maîtrisant pas bien la lecture et l'écriture, personnes vivant dans la pauvreté, personnes isolées, personnes âgées, jeunes et adultes sans domicile
- Pour le Jardin aux Mille Fenêtres : femmes issues de l'immigration et ne maîtrisant pas bien le français, personnes sans-papier, personnes porteuses d'addictions, enfants dans la rue...

Comme les autres années, nous avons cherché à mettre ces publics en lien avec d'autres publics plus favorisés, afin de porter leur paroles et/ou de la renforcer :

- Pour le projet EXIL : juristes, artistes, politiques, groupes d'autres associations
- Pour le projet du Code du numérique : travailleur-euses sociales, professionnel-les du domaine de la santé, juristes, étudiant-es à l'université, militant-es du numérique...
- Pour le Jardin aux Mille Fenêtres : école d'assistant-es sociaux, associations et acteur-ices communales...

Le type de public des ateliers (et en conséquence des diffusions) est extrêmement varié.

> **en termes d'âge** : de 8 à 80 ans

> **en termes de genre** : la participation est équilibrée, mais nous avons priorisé le public féminin dans les projets EXIL et Jardin aux Mille Fenêtres.

> **en terme socio-économique** : le travail de partenariat avec des associations de terrain nous amène à toucher un public souvent précarisé ou marginalisé, mais l'ouverture des inscriptions et les invitations lancées à nous rejoindre lors des nombreux événements publics permettent d'avoir aussi un public plus classique des ateliers d'expression ou qui n'est pas lié à une association. Ce mélange est très intéressant, tant que le contexte des ateliers reste en priorité adapté aux publics plus marginalisés.

La mobilisation a été particulièrement fructueuse en 2023. Cette mobilisation s'explique par la participation particulièrement importante cette année des Habitant-es des images à des événements publics militants, mais aussi de réseaux d'associations actives à Bruxelles mobilisant directement les publics de celles-ci.

> **en termes de territoire** : participant-es en provenance de toute la Région et de Wallonie, avec des ateliers, événements ou diffusion active organisés dans les communes suivantes : Bruxelles, Saint-Gilles, Molenbeek-St-Jean, Ottignies, Schaerbeek, Namur, Forest et Saint-Josse.

> **en termes le mode de participation et communication** : les participant-es sont volontaires. En 2023, les appels à participant-es sont le plus souvent diffusés par les rencontres en rue, lors des événements publics, mais aussi par les communications dans les médias/la distribution d'affiches. La mobilisation par une Commune ou association partenaire auprès de son public cible, est également restée un mode de mobilisation primordial.

Nombre de personnes touchées

Public «live» : plus de 4145 personnes touchées par nos activités (3171 en 2022) :

> participant-es aux ateliers : environ 460 (contre 331 en 2022)

> participant-es aux événements ou visiteur-ices (parution, débat, vernissages, stand, expositions...) : environ 3235 (2840 en 2022)

> éditions ou affiches distribuées ou activées lors d'ateliers (réalisées en 2023) : 450 personnes (contre 4500 en 2023)

Public numérique :

> vidéos : 1200 vues estimées des différentes vidéos produites cette année

> site : 2304 vues sur le site du Code du numérique en 2023

> envoi d'interpellations aux politiques par mail : 125 mails envoyés.

> diffusion réseaux sociaux (référence Facebook) : nous avons peu utilisé ce canal de diffusion en 2023 passage de 943 à 982 «j'aime» en 2023 pour Habitant-es des images

Quel territoire d'action? Y a-t-il une évolution?

Il n'y a pas eu d'évolution significative dans le territoire d'action en 2023. Comme pour le public, le territoire varie en fonction des projets. Certains projets sont très localisés, comme le Jardin aux Mille Fenêtres qui se concentre sur Schaerbeek (et St-Josse) dans le territoire autour de la place de la Reine. Mais souvent les projets touchent un public plus large. Avec EXIL, tant les groupes de femmes qui ont organisé les rencontres et les moments publics que les «visiteur·ices» des visites guidées, expositions et présentation, viennent de toute la Région de Bruxelles-Capitale. Pour le Code du numérique, c'est aussi un public extrêmement large avec des liens dans tout Bruxelles et la Wallonie. Des permanences spécifiques ont été menées dans différents quartiers et communes afin de permettre à des publics de différentes communes de participer : Bruxelles, Saint-Gilles, Molenbeek-St-Jean, Ottignies, Schaerbeek, Namur, Forest et Saint-Josse.

E.- ENGAGEMENT

LA PÉRENNITÉ DE L'ASSOCIATION (Décret, article 23 1er)

L'association tend à s'assurer une viabilité financière lui permettant de réaliser les actions pour lesquelles elle est reconnue. Le Gouvernement définit les modalités d'accompagnement par les services du Gouvernement lorsque l'analyse des comptes et bilan d'une association fait apparaître un déséquilibre financier qui révèle des risques pour la pérennité de l'association et la bonne fin des subventions.

OBLIGATIONS LÉGALES ET CONTRACTUELLES

- L'association respecte rigoureusement toutes les obligations qui lui incombent par l'application des législations régissant son activité.
- Elle respecte l'ensemble de la législation fiscale et de la législation sociale.
- Elle s'engage également à appliquer toute mesure reprise dans les conventions collectives obligatoires ou ratifiées.
- L'association s'engage en outre à respecter l'ensemble de la législation relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins et garantit la Communauté contre tout recours qui pourrait être intenté par des tiers.
- Elle s'engage à faire apparaître dans toutes ses communications - y compris électroniques - le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la forme de la mention suivante : «Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles», ainsi que le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le logo de Culture.be.
- Elle s'engage à transmettre régulièrement aux Services du Gouvernement ses publications, programmes d'activités et toute information utile liés à l'exécution de son plan d'action.

LES DONNÉES FOURNIES PAR L'ASSOCIATION SONT CERTIFIÉES SINCÈRES ET VÉRITABLES

NOM & PRÉNOM : Adèle Jacot-Guillarmod

FONCTION : Coordinatrice et déléguée à la gestion journalière

Date : 27 juin 2024

SIGNATURE :

3 ° Activités - actions menées en 2023

Les Habitantes des images ont mené 4 projets en 2023 (8 en 2022). Un de ces projets a été mené en 2 phases distinctes. Les Habitantes des images ont également créé 5 outils pédagogiques ou campagnes de sensibilisation politiques (2 en 2022). Cette année a aussi été marquée par des changements dans l'équipe avec l'arrêt maladie depuis février puis le départ en octobre d'une fondatrice. Cela a évidemment impacté la charge de travail et l'investissement humain des deux autres travailleuses pour gérer et prendre le temps de parler et de s'adapter à ces renouvellements. La réécriture des statuts de l'asbl a aussi pris un temps important en fin d'année. Cette contrainte administrative a été prise comme une occasion d'ouvrir des discussions et d'affiner les textes originaux de l'association. Ce sont ceux que vous avez pu lire en introduction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition du travail par projet. Cette année, 3 projets en particulier ont mobilisé l'équipe : le Comité humain du numérique et H/histoire(s) de Femmes d'Exil et le Jardin aux Mille Fenêtres. Bonne lecture !

Répartitions des activités (et décompte des heures avec public) en 2023

		Habitant·e·s des images asbl														
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	novem	déc	TOTAL		
Projets	H/histoire(s) de Femmes d'Exil – médiation	33	43											76		
	Code du numérique : chapitre 2 sur la santé		19	35	24	2	4							84		
	Le Code du numérique : Volet action politique									36	33	6	10	85		
	Le Jardin aux Milles Fenêtres						26	17		6				49		
	Outils : Toutes dans la rue !															
Productions	Outils : Kit « santé » du Code du numérique															
TOTAL	(heures avec publics)	33	62	35	24	2	30	17	0	42	33	6	10	294		

<

 intensité de travail

*voir le décompte détaillé des heures par jour et par projet en annexe

H/histoire(s) de Femmes d'Exil - médiation

Dans la continuité de la 4e édition du projet, les participantes réexposent leur travail lors de l'exposition PASSAGES de septembre 2022 à février 2023 dans un endroit insolite : l'espace Quartier de la station prémétro Bourse.

En partenariat avec Xeno- et Zinnema, cette exposition met (entre autres) à l'honneur toutes les éditions du projet H/histoire(s) de Femmes d'Exil réalisées depuis 2015.

« Comment la politique internationale influence nos vies individuelles, et inversement ? Sur l'écran tactile du métro, plongez-vous dans les récits racontés par les femmes. Ces textes s'inspirent d'archives historiques, de souvenirs personnels et de fiction, pour parler d'elles et de la société. Dans les vitrines, vous découvrirez des poupées voyageuses, des masques magiques, des recettes réparatrices, des contes guerriers et des photographies d'une autre époque. »

Cette ré-exposition des éditions est accompagnée d'un travail de médiation réalisé par les participantes elles-mêmes. Les femmes se mobilisent pour partager leurs créations, leurs histoires et leurs revendications lors d'un programme de médiation (visites guidées et ateliers pratiques) et d'événements publics. À l'occasion d'une soirée de réflexion organisée le 17 février, elles invitent également une quarantaine de femmes du Comité des Femmes Sans-Papiers pour interpellier avocates, politiques et citoyen·nes.



Jasmine, participante, donne un atelier « huile de coco »

Atelier de préparation au moment de réflexion



PORTEUR·EUSES

Équipe : Projet mené par Habitants des images coordonné par Mélanie Peduzzi, soutien de Savannah Desmedt

Partenaires et tâches : Centre Exil, avec Maria-Gladys Busse et Claire Vuylsteke (public, accompagnement psychologique), Xeno avec Ichraf Nasri (contact partenaires, curation de l'exposition, animation), Zinnema (coordination Espace Quartier), Beursschouwburg et Globe Aroma (accueil des ateliers), Comité des Femmes Sans-Papiers (partenariat pour soirée débat et revendications), Marie Diaby (atelier lecture/théâtre)...

Soutien : Centre Exil, reconnaissance en Éducation permanente FWB

PLANNING

Temporalité : septembre 2022 - février 2023

Total des heures avec public : 76 heures en 2023

janvier - février 2023 : 15 ateliers + 12 visite guidée ou ateliers menés par les femmes + 2 événements publics

Événement public : une soirée de réflexion à Globe Aroma + finissage à l'Espace Quartier



PUBLIC

Localité : Bruxelles

Participant-es : 45 femmes

Public au vernissage et visites : 350 personnes
+ passager-ères du métro de septembre
2022 à février 2023 (estimation 1000)

Vues des 6 vidéos : 449 vues cumulées

Envoi aux politiques : les vidéos de revendications
ont été envoyées personnellement à 24 politiques.

Communication/médias : réseaux sociaux,
newsletter, flyers et réseaux santé mentale

Profil des participant-es : femmes immigrées,
issues de l'immigration, femmes belges. Les niveaux
d'urgence varient pour créer un groupe qui s'entraide.

6 revendications sont mises en avant par les femmes :

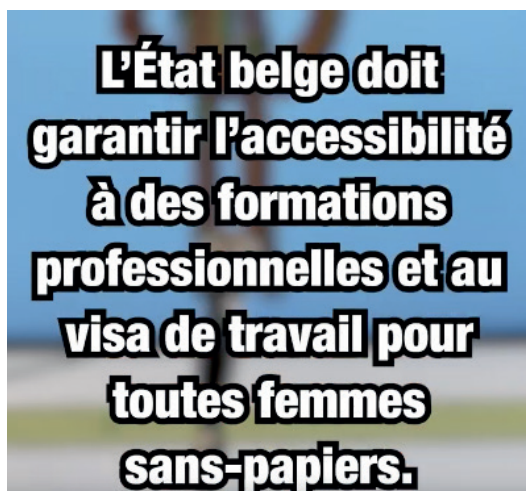
1. L'état belge doit garantir le droit au logement à toutes les femmes sans-papiers.
2. L'état belge doit garantir que les femmes sans-papiers puissent porter plainte à la police sans risque d'être arrêtées.
3. L'État belge doit reconnaître la vulnérabilité des enfants et donc permettre aux mères sans-papiers de percevoir des allocations familiales suffisantes et d'avoir accès à tous les services publics gratuitement.
4. L'état belge doit permettre le regroupement familial sans condition pour les enfants nés ici ou restés au pays afin de garantir leur sécurité.
5. L'état belge doit changer la politique de regroupement familial pour les partenaires. Elle est intrusive et renforce les rapports de pouvoir.
6. L'état belge doit garantir l'accessibilité à des formations professionnelles et AUX visas de travail pour toutes les femmes sans-papiers.

À l'occasion de cette journée, les Habitantes des images et Xeno – ont soutenu le Comité des Femmes Sans-Papier dans la réalisation de 6 vidéos de revendication. Ces vidéos ont ensuite été envoyées aux politiques et diffusées sur les réseaux.

TRACES

Audio (2022) : enregistrement audio des histoires
accessibles librement sur un site internet

Campagne de revendication : 6 vidéos
envoyées aux politicien-nes



COMITÉ HUMAIN DU NUMÉRIQUE - CHAPITRE II

Le Comité humain du numérique est né en 2021 à l'initiative des Habitantes des images. Il regroupe : des personnes âgées, isolées, des personnes ayant des difficultés avec la lecture ou l'écriture, des personnes porteuses de handicaps, des jeunes, des enfants, des personnes précarisées, des travailleur-ses sociales, des juristes, des banquier-es, des informaticien-n-es public-ques, des éducateur-rices de rue, des sociologues, des artistes, des jeunes à la rue, des infirmier-es, des travailleur-ses dans des usines...

« Nous sommes le Comité humain du numérique et nous avons écrit des lois à partir de nos vécus : il est temps de réglementer le numérique ! Nous tous, nous toutes, nous sommes des député-e-s, des expert-e-s, des Ministres, des Professeures, des Rois et des Reines de la vie et de la survie. Nous prenons nos responsabilités pour réagir à l'urgence : Il faut que le numérique s'adapte à l'humain et non l'inverse. »

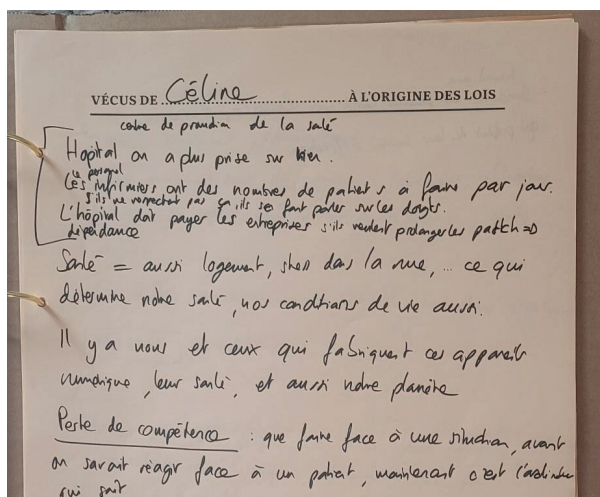
La fiction créée autour du Code – les costumes, le grand Code de loi en carton – stimule les imaginaires et le rire. Même si les récits sont durs, cela motive tout le monde.

Chapitre II - « IMPOSER DES LIMITES AU NUMÉRIQUE, UNE NÉCESSITÉ POUR PROTÉGER LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES GENS ET DE LA TERRE »

En octobre 2022, le Comité choisit collectivement le deuxième thème sur lequel écrire des lois : la santé. C'est quoi la santé ? La santé des humains, collective et individuelle, mais aussi celle de la Terre. De la même manière qu'avec le Chapitre 1, le groupe lance

*Le Comité finalise le
Chapitre 2 du Code du
numérique*

Témoignage à retranscrire dans le Code



PORTEUR-EUSES

Équipe : Projet mené par Habitante-s des images coordonné par Savannah Desmedt et Adèle Jacot, Darren Roshier (finalisation du scénario, vidéo, montage), Enrico Turci (vidéo)

Partenaires : Entr'Aide des Marolles (public), Espace BOSCH (espace atelier), le Front Rendre Visible l'Invisible (événement public), le Point info quartier (relais communication), Vrienden van het Huizeke (relais communication), le Club de jeunesse des Marolles (relais communication et public), AMO CARS (relais communication), la Fédération des Services Sociaux (relais communication et invitation à des colloques), ATD Quart Monde (public), Buurtwinkel (public), Café solidaire d'Ixelles (public), Travail Social en Lutte (soutien événement public, réseau de mobilisation), le collectif PUNCH (ateliers publics), Université de Namur (conseils juridiques), Maison d'Accueil des Petits Riens (atelier, public), Église du Béguinage (exposition), ARC (public, réseau de mobilisation), Réseaux CABAN (réseau de mobilisation), Lire et Écrire (réseau de mobilisation), le GSARA (relais communication et participation)...

Soutien : service Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et partenaires ponctuels (fond commun du Front Rendre Visible l'Invisible, fédération BICO...)

PLANNING

Temporalité : octobre 2022 - juin 2023

Total des heures avec public : 84 en 2023

Février - juin 2023 : 14 ateliers + 3 présentations + 1 événement public

Événements publics : un grand événement public est organisé pour le tournage participatif de la vidéo qui présente une synthèse du Chapitre 2 sur la santé.



une récolte de témoignages sur l'impact de la numérisation sur la santé. Des dizaines d'ateliers sont organisés, suivis par le noyau du Comité. Certains emportent le Code dans leur quartier, à Namur ou ailleurs pour récolter de nouvelles voix. Les rencontres sont individuelles et collectives, avec des ateliers donnés lors d'événements publics ou dans des associations. Les témoignages se font toujours sur base volontaire.

Le 9 décembre 2022 a lieu un Parlement humain du numérique de 6 heures, tout le monde peut entrer et sortir. 4 lois collectives (et leur) sont discutées et votées.

De janvier à juin 2023, le travail continue à partir des outils créés : le Code sorti en février et les vidéos (voir outils pédagogiques). Des débats, rencontres sont organisées avec le Comité humain pour faire parler de la santé et du numérique.

En parallèle des ateliers ont lieu pour penser la vidéo qui synthétise les enjeux votés collectivement. Le tournage a lieu le 12 avril lors d'un PIC-NIC numérique. C'est un événement public : l'occasion de faire connaître les lois, de faire participer de nouvelles personnes, mais aussi de se rencontrer, échanger.

POUR RETROUVER LES ARTICLES DE LOIS DU CODE DU NUMÉRIQUE, ET LES VIDÉOS ASSOCIÉES > www.codedunumerique.be



Georges pose pour l'invitation au PIC-NIC numérique

Retours sur la version non-définitive de la vidéo du PIC-NIC numérique avec le Comité humain



TRACES

Édition (2023) : outil pédagogique le Chapitre 2 du Code du numérique est publié en février. Il est conçu comme un outil à annoter en groupe, des explications et consignes jalonnent l'édition

Vidéos : 2 vidéos sortent en 2023 : en février la vidéo qui documente le Parlement humain sur la santé qui a eu lieu en décembre 2022. En mai est sortie la vidéo collective qui synthétise les lois et revendications sur la santé.

Décor et costumes : des dizaines de masques, des décors, un téléphone, un fil d'actualité et un doigt géant ont été créés en carton lors d'ateliers collectifs

PUBLIC

Localité : Région de Bruxelles-Capitale et Wallonie

Participant·es aux ateliers : noyau de 15 participant·es, ateliers ouverts : 200 participant·es en 2023

Public lors des événements publics et envois de Code ou vidéo vers d'autres associations : environ 85 personnes ont assisté à une présentation du Code, et environ 750 ont regardé la vidéo et 300 lu tout partie du Chapitre 2

Site internet 2022 : 2304 visites en 2023, contre 1205 en 2022

Communication/médias : distribution flyer en rue et lors d'événements publics, site internet, vidéo PeerTube, Facebook, newsletter, affiches...

Profil des participant·es : habitant·es des Marolles dans la précarité, militantes d'ATD Quart-Monde, jeunes, travailleuse·s sociales, juristes, politiques, personnes ne maîtrisant pas bien l'écrit/parlé français, senior·es...



Le PIC-NIC numérique.

COMITÉ HUMAIN DU NUMÉRIQUE - ACTIONS POLITIQUES

Parallèlement à la construction du Chapitre 2, le Comité s'investit dans le mouvement social bruxellois de mobilisation contre l'ordonnance Bruxelles Numérique. C'est un texte de loi qui s'applique à la Région bruxelloise. C'est une suite logique aux actions du Code : passer de la création de lois « fictives » au travail sur des lois réelles. Cette ordonnance veut rendre obligatoires des services publics digitalisés, mais ne garantit pas le maintien des guichets humains. La mobilisation contre cette ordonnance fédère plus de 200 associations et est coordonnée par Lire et Écrire. Le Comité prend une part active dans ces actions et participe aux réunions d'organisation.

Le 10 octobre se déroule une grande manifestation contre l'ordonnance Bruxelles numérique. Le Comité décide dès septembre de préparer pour ce jour deux Parlements humains de rue. Les apprenant·es de Lire et Écrire sont invité·es à participer à la préparation. Les différents ateliers mettent en avant des revendications et vécus spécifiques liés aux personnes apprenant·es à lire et écrire, et en particulier les femmes. Un angle qui avait été peu représenté jusqu'ici dans le Comité. Des pancartes en carton affichant des parties de corps et des revendications sont réalisées. Et également un parlement en carton, une urne géante et une tribune.

Le 10 octobre, le premier Parlement de rue se déroule sur la place Saint-Jean juste à côté du « vrai » Parlement francophone bruxellois où est discutée l'ordonnance. Le Comité humain invite les parlementaires à rejoindre les citoyen·nes sur la place. Des centaines de manifestant·es, pour la plupart des personnes qui apprennent à lire et à écrire le français, se rassemblent autour du Parlement en carton. Les citoyen·nes prennent la parole et témoignent

PORTEUR·EUSES

Équipe : Projet mené par Habitante·s des images coordonné par Savannah Desmedt et Adèle Jacot

Partenaires et tâches : Entr'Aide des Marolles (public), Espace BOSCH (espace atelier), le Front Rendre Visible l'Invisible (événement public), le Point info quartier (relais communication), Vrienden van het Huizeke (relais communication), le Club de jeunesse des Marolles (relais communication et public), AMO CARS (relais communication), la Fédération des Services Sociaux (relais communication et invitation à des colloques), ATD Quart Monde (public), Buurtwinkel (public), Café solidaire d'Ixelles (public), Travail Social en Lutte (soutien événement public, réseau de mobilisation), le collectif PUNCH (ateliers publics), Université de Namur (conseils juridiques), Maison d'Accueil des Petits Riens (atelier, public), Église du Béguinage (exposition), ARC (public, réseau de mobilisation), Réseaux CABAN (réseau de mobilisation), Lire et Écrire (réseau de mobilisation, ateliers), le GSARA (relais communication et participation).

Soutien : service Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

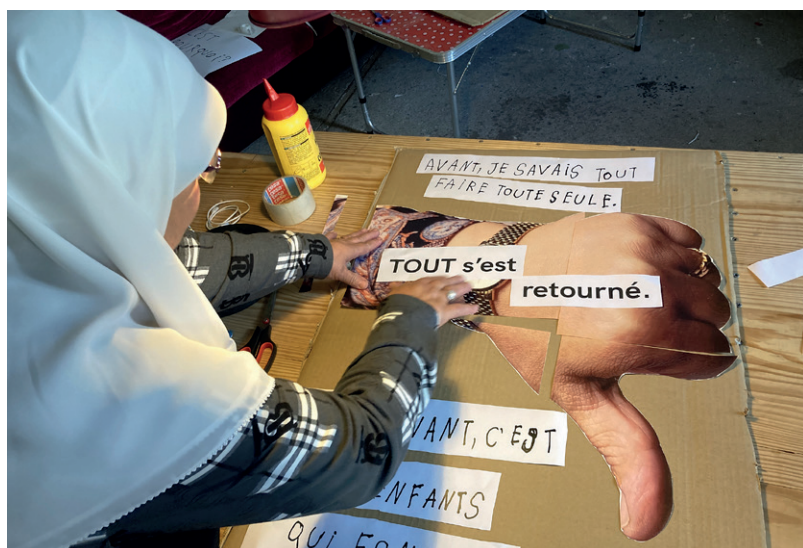
PLANNING

Temporalité : septembre 2023 - décembre 2023

Total des heures avec public : 845 en 2023

Septembre - décembre 2023 : 13 ateliers + 2 événements publics

Événements publics : les Habitantes des images se sont joints au mouvement contre Bruxelles numérique. Ils ont proposé des interventions préparées lors des ateliers avec leur public : 2 Parlements de rue et une distribution trottoirs aux parlementaires le jour du vote d'un dossier réalisé avec les participantes.



devant une foule remontée. Deux parlementaires osent entrer dans le Parlement de rue, les autres restent dans la foule. Ils participent au vote d'une ordonnance Bruxelles numérique «alternative» basée sur la générosité, le courage et la force : des revendications issues des ateliers avec le Comité et les apprenantes.

Plus tard dans l'après-midi, le deuxième Parlement humain de rue s'installe sur la place de la Monnaie. Une tribune parlementaire est ouverte aux passantes qui adoptent des rôles de députées et de ministres le temps d'un discours. Les passantes déposent leurs vote, souhait ou témoignage dans la grande urne en carton qui rassemble tous les votes de la journée. De nombreuses personnes sont touchées par l'action : se sentant très isolées face au numérique, iels ne savaient pas que des actions collectives existaient.

Le 6 décembre, la commission parlementaire doit voter le projet de loi. Les parlementaires des différents partis se réunissent pour discuter des possibles amendements à l'ordonnance Bruxelles numérique. Le Comité humain du numérique réalise un DOSSIER SPÉCIAL pour les parlementaires. Dès le matin, le Comité se réunit devant le Parlement bruxellois et distribue les dossiers comme des paquets cadeaux. Dans les mains des parlementaires, les paroles du Comité entrent dans le Parlement. Ce dossier reprend les témoignages et revendications discutés lors des ateliers, certains témoignages du Code du numérique (2021-2022) et interpelle les politiques sur le texte de l'ordonnance.



Vote de loi et prise de parole
devant le Parlement humain, place
St-Jean



TRACES

Édition (2023) : 1 dossier de revendications réalisé pour les parlementaires (distribué en rue + envoi aux parlementaires) et publié plus largement

Vidéos : les interventions lors des manifestations ont été filmées par les Habitantes des images, mais la vidéo sortira en 2024

Décors et costumes : un parlement de rue en carton a été créé lors d'ateliers ouverts,

PUBLIC

Localité : Région de Bruxelles-Capitale et Wallonie

Participant·es aux ateliers : noyau de 15 participant·es, ateliers ouverts : 100 participant·es en 2023

Public lors des événements publics et envoi de Code ou vidéo vers d'autres associations :

environ 150 personnes ont participé aux événements organisés par les Habitantes des images lors des manifestations + le public de ces manifestations y ont assisté (environ 1000 et 300 personnes). Environ 200 personnes ont assisté à des présentations ou lu le dossier aux parlementaires.

Site internet 2023 : 2304 visites en 2023, contre 1205 en 2022

Envoi aux politiques : les dossiers de revendications ont été distribués en main propre à 17 parlementaires et envoyés personnellement par mail à 22 parlementaires et par mail groupé à 81 autres parlementaires

Communication/médias : distribution flyer en rue et lors d'événements publics, site internet, Facebook, newsletter, affiches, envoi personnalisé aux politiques..

Profil des participant·es : personnes ne maîtrisant pas bien l'écrit/parlé français, seniors, personnes vivant la pauvreté, personnes sans-abris, travailleuses dans le secteur social, juristes..

Extrait du dossier aux parlementaires :

« Les autoritéS publiques garantissent l'inclusivité
A tout usager »

» il faut aller plus loin dans les propositions
de l'ordonnance : garantir les guichets gratuits
et accessibles tous les jours, garantir la
communication papier, garantir du personnel
compétent et nombre suffisant, tout cela sans
dérogation possible.

Pourquoi vous nous enlevez notre autonomie ?
Pourquoi avec le numérique on doit toujours
se faire aider, se faire accompagner, alors
qu'avant on savait tout faire tout seul-e ?
Pourquoi c'est nos familles et les passant-es
qui remplacent les
fonctionnaires ? Est-ce que
l'État se déresponsabilise
et rejette son travail
vers les citoyen·nes et
les travailleurs·euses
sociaux·ales ? Pourquoi
« inclure vers le
numérique », alors
qu'inclure vers l'humain
est tellement plus naturel et
sensé ?

Marie

Depuis le Corona c'est déjà
difficile. C'est pas un petit
problème c'est un grand
problème. Maintenant tout est
avec rendez-vous, avec internet !
Expliquer nos problèmes avec
un mail ou avec le téléphone
c'est pas facile. On doit attendre,
toujours attendre. Attendre nos
enfants pour de l'aide. Mais ils
n'ont pas le temps ! Le face-
à-face c'est très important,
heureusement on a nos enfants,
ils remplacent les fonctionnaires.
Est-ce que vous allez les payer ?

Khadouj

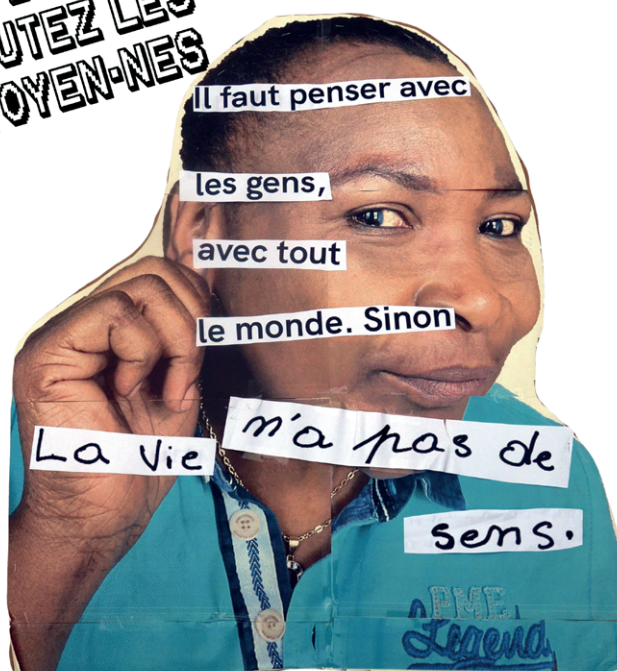
Je suis arrivée en Belgique en 1978. Je faisais
tout moi-même. Depuis, le monde s'est retourné.
Avant je savais tout faire et maintenant je ne sais
plus. Pourtant maintenant je parle mieux français,
je lis mieux, avant je savais pas. Mais c'est plus
assez. Et toujours « patientez ». C'est long. Quand
tu vas au guichet c'est direct ! Maintenant je
dépends beaucoup de mes enfants. Mais il y
a des secrets que je n'ai pas envie de dire à
nos enfants. Intimité. J'ai entendu que même
le télétravail ça pose des problèmes, trop de
stress, ils veulent changer la loi. Pourquoi mettre
du numérique partout si ça fait pas du bien ?
Pourquoi obliger ?

Ordonnance Bruxelles Numérique
Dossier spécial décembre 2023

Auditions de Bruxellois·es

extraites de 400 rencontres et 2 parlements de rue
par le Comité humain de Numérique

AVANT DE VOTER
ÉCOUTEZ LES
CITOYEN·NES



LA JARDIN AUX MILLE FENÊTRES

En juin 2023, les Habitant·es des images asbl ont proposé des ateliers sur la place de la Reine à Schaerbeek et dans l'une des maisons donnant sur cette place. Comment imaginer une place accueillante pour les femmes, les enfants et toutes les minorités ? Comment améliorer l'égalité des genres dans l'espace public ? Au programme : atelier entre femmes, discussions, dessins, café, création d'images, cyanotype... Ces moments d'échanges ont donné naissance à six grandes images accompagnées de textes.

Le Jardin aux Mille Fenêtres est un conte issu du vécu des habitant·es et passant·es de la place de la Reine. Il est accompagné des 6 images-vitraux. Il aborde différentes thématiques : relations hommes/femmes, insécurité dans l'espace public, drogue et jeunesse, isolement et immigration, enfance. Le conte comporte à la fois des moments de fictions et des dizaines de témoignages anonymes. La fiction est une porte ouverte pour discuter en groupe de ces questions difficiles, mais très actuelles. « Quel personnage, quelle image vous a parlé, pourquoi ? ». Les images montrent des actions faites par les habitantes. Elles invitent à orienter la discussion vers l'action collective : « Que faire ? Qui interpeller ? »



PORTEUR·EUSES

Équipe : Projet mené par Habitant·es des images coordonné par Savannah Desmedt et Adèle Jacot (conception, animation, photographies, témoignages, travail des images et des textes) et Karim Tall pour la communication. Et aussi : Barb pour la performance de lessive sur la place, Zeph pour l'atelier cyanotype, Maureen et Juliette pour l'atelier collage, Ruben pour les photographies du samedi

Partenaires et tâches : Projet réalisé sur invitation du Service Vie de Quartier du programme Prévention Urbaine de la Commune de Schaerbeek, et aussi :

Marine et Massimiliano de Renovas asbl pour le prêt du local AXA et les conseils ; Sarah et Stéphanie de AWSA asbl pour l'organisation d'un « Femmes au Café » ; Nil, Hatice, Endas, Aïda, Afida, Wafa, Fatima, Himo du Groupe Santé Josaphat – Planning Familial ; Gulzhamal, Gayla de la Bibliothèque Sophia pour les lectures de contes en turc et bulgare et la traduction des textes sur les images ; Kirutika ; Fanny de L'architecture qui dégenre pour une visite guidée féministe de la place ; Nadine de la Bibliothèque Mille et Unes pages/Sésame avec la lecture de contes ; Filippo de Bib Josse pour la mallette pédagogique sur le genre ; Agathe et Mimi de Débrief du vestiaire pour l'atelier de rugby ; Pauline et Amélie de l'équipe de Place aux cheffes, pour les biscuits ; Mariana qui nous a ouvert les portes de l'Eglise Sainte-Marie ; Mme Karima, Mr Adnan et Mme Elena du Setis pour les traductions orales ; Els et Léa du Centre d'archives Carhif dans la maison Amazone pour les archives visuelles féministes (bulgares et belges)

Soutien : la Commune de Schaerbeek et service Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

PLANNING

Temporalité : mai - septembre 2023

Total des heures avec public : 49 en 2023

Mai - septembre : 8 ateliers (dont 7 sur la place ouverts à toutes et tous), 1 présentation et 1 événement public

Événements publics : la plupart du projet était public, car il s'est déroulé sur la place très occupée (et par des personnes ne répondant pas aux canaux de communication classiques). En particulier 2 ateliers (les 9 et 10 juin) et l'inauguration (le 5 juillet) ont été plus largement communiqués.



Atelier lessive sur la place

Extraits :

Une femme donne un linge sale à un homme :

— À toi de jouer!

Ils rient. Une autre femme murmure :

— Moi, mon homme il ne ferait jamais la lessive.

L'homme dit :

— Moi je sais faire. C'est ma mère qui m'a appris. Ça fait longtemps, mais j'ai pas oublié.

Deux amies discutent. La première dit :

— Moi mon mari referme la porte sur moi. Il y a ceux qui ouvrent et ceux qui ferment.

Moi il ferme. Si tu ne travailles pas, tu es toujours à la maison. L'homme ne te laisse plus d'espace. Tu dois TOUT faire.

Et comment partir quand tu n'as pas l'argent et même pas la langue?

Son amie répond :

— Moi non. Moi mon mari il m'a toujours dit : « Va, va à l'école, fais-toi confiance, vas-y ». Mais mon mari maintenant il est tombé dans la drogue. Nous sommes séparés.

Peut-être que personne n'est juste bon ou mal?

TRACES

Oeuvre collective : 6 images-vitraux comprenant photographies, dessins, conte et paroles d'habitantes

PUBLIC

Localité : Place de la Reine et alentour (Schaerbeek et St-Josse)

Participant-es aux ateliers : environ 100 personnes

Public lors des événements publics : environ 350 personnes ont assisté à l'inauguration ou au finissage, ou ont vu l'exposition pendant l'été.

Communication/médias : beaucoup de communication directe, sur la place, et aussi distribution flyer dans les commerces et associations du quartier, contacts mails, rencontres personnalisées avec des associations

Profil des participant-es : habitantes et usagers de la place, en majorité des personnes parlant peu ou pas français, en majorité des femmes, et aussi des enfants, des hommes, des travailleurs précaires (sans papier), des personnes sans domicile fixe, des personnes usagères de drogues...



B. OUTILS PÉDAGOGIQUES

TOUTES DANS LA RUE!

LA RÉALISATION

Jeu de cartes «espace public & genre» :

Observez, échangez et imaginez de nouveaux espaces pour vos quartiers.

45 cartes cartonnées et pelliculées, un livret explicatif

À destination des professionnel·les, associations et des collectifs

Nombre de participant·es : à jouer en groupe (à partir de 4 personnes, pas de maximum)

Âge : dès 12 ans

Durée : version courte 30 mn ; version longue 1 h 30

Choisissez un espace public (intérieur ou extérieur) qui paraît problématique en termes d'occupation par les femmes, ou par les minorités en général. Les 45 cartes du jeu sont là pour vous guider pour penser des changements. Construisez un nouveau regard sur vos espaces quotidiens. Et aussi, interpellez les architectes ou les politiques avec des demandes précises. Carte cœur : partagez vos expériences ou ressentis. Carte pique : observez et analysez. Carte

PORTEUR·EUSES

Équipe : Habitantes des images est responsable de la création de l'outil pédagogique, le travail de recommandation est mené par ERU asbl et pour cette partie les Habitante·s des images sont sous-traitant pour la participation

Partenaires et tâches : Contrat de quartier durable Magritte à Jette, Source d'Harmonie asbl (relais communication et accueil), l'équipe du Programme de Prévention de la commune de Jette (relais communication et accueil, relecture), l'école Jacques Brel (relais communication et accueil), le café Scotch (accueil) le GC Essegghem (relais communication, accueil), l'Abordage (relais communication, accueil), le cours d'Esperanza (relais communication, accueil), Rosine Ortmans (autorisation pour utiliser les peintures de Jane Graverol)

Soutien : Éducation permanente FWB (pour la partie outil pédagogique), Contrat de quartier durable Magritte à Jette, Commune de Jette, Région de Bruxelles-Capitale

PLANNING

Temporalité : 2019 - 2023



RÉALISATION

Localité : Jette

Participant-es à la réalisation :

- 91 femmes du quartier ont été rencontrées lors d'ateliers ouverts dans différents lieux et associations du quartier. Vous retrouverez les paroles dans les « nuages » colorés.
- 83 personnes participent aux débats et photographies : principalement femmes et adolescentes, mais aussi gardien-n-es de la paix, animateur-ices, quelques architectes, fonctionnaires...
- Les architectes : studio Paola Vigano & Yellow Window, P&P architectes, Les Marneurs, LAB705, Suède 36
- La lecture d'autres études pour compléter l'écriture des cartes, notamment 2 études de Garance : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité » et « Marches exploratoires dans les Marolles, Remarques et recommandations »
- Des relectures sont demandées à différents services : Le Service prévention urbaine de la Commune de Jette, Fanny Paquet du Musée Magritte qui a travaillé sur le genre dans l'histoire de l'art belge, Julie Wauters, coordinatrice de la Maison de Femmes de Schaerbeek, Annabelle Hoffait (architecte) de L'architecture qui dégenre ASBL

carreau : réalisez l'une des 16 missions (éclairage ? bancs ? passages piétons ? équipements sportifs ? tables de pique-nique ? peinture murale ?...) Carte trèfle : joker, découvrez des exemples de projets inspirants. Au dos des cartes, des photographies réalisées avec des femmes et des peintures surréalistes en appelant à vos intuitions, à votre imaginaire, à vos rêves pour votre quartier.

Par qui, pour qui ? Ce jeu a été conçu avec la collaboration de près de 200 personnes : habitantes d'un quartier à Jette, architectes, urbanistes, artistes, animateur-ices de quartier, spécialistes du genre, fonctionnaires... C'est un outil pédagogique qui permet une réflexion collective approfondie. À jouer en classe, entre femmes, entre amies. Et aussi entre architectes et habitant-es, politiques et associations, à l'occasion d'un nouvel aménagement. Tout le monde peut participer à la discussion : femmes, hommes et minorités de genre, usager-es et spécialistes... Car prendre en compte la question du genre, c'est construire des espaces publics égaux, plus agréables pour toutes les minorités. Une ville joyeuse, humaine et attentive à chacune. Allez, occupons nos villes, retrouvons-nous Toutes et tous dans la rue !

DIFFUSION

La diffusion de l'outil a commencé en 2023 et se poursuit en 2024 :

- La Commune de Jette a communiqué la sortie du jeu auprès de différents publics : exposition des images dans le hall de la Commune, mailing de présentation aux associations et acteur-ices communaux, réseaux sociaux (estimation 100 personnes touchées)
- La Commune de Schaerbeek a fait appel aux Habitantes des images pour présenter l'outil à des associations locales et démarrer un projet à partir des 5 thématiques sur la place de la Reine avec les habitantes (25 participant-es)
- Le bureau d'urbanisme ERU a présenté l'outil lors de ses formations Genre & Ville données aux fonctionnaires des 19 Communes de Bruxelles (40 participant-es)
- Un atelier et présentation du jeu a été fait au Centre Culturel du Brabant-Wallon auprès d'associations culturelles et d'artistes qui travaillent dans l'espace public (15 juin 2023). (30 participant-es)
- La sortie du jeu a été annoncée dans la newsletter des Habitantes des images, ainsi que sur les réseaux sociaux. Le jeu est accessible et commandable via le site.



KIT « SANTÉ » DU CODE DU NUMÉRIQUE

En 2023, le Chapitre 2 du Code du numérique a été publié, ainsi que 2 vidéos l'accompagnant. Elles forment un tout, qui a été diffusé auprès d'associations.

La publication du Chapitre 2 : il s'agit d'une publication de 50 pages reprenant des témoignages, réflexions et propositions de loi sur le thème suivant : « Réglementer le numérique pour protéger la santé mentale et physique des gens et de la Terre ». Cette publication a été imprimée à 50 exemplaires. Elle propose 4 articles de loi à discuter au sein de classes, associations, regroupement professionnel. L'outil en lui-même comporte des espaces d'annotation. Les quatre grandes questions abordées sont :

- *Limitier l'utilisation du numérique pour protéger les enfants ?*
- *Sanctionner la création d'outils numériques nocifs pour la santé ?*
- *Un droit à la coupure numérique ?*
- *Protéger les compétences humaines pour la santé de la collectivité ?*

Pour chacune des 4 lois, sont proposés des dizaines de témoignages, des propositions d'alinéas (sous-articles de loi), des extraits des discussions lors du grand Parlement humain du numérique qui a permis d'écrire les lois proposées, des espaces commentaires. À la fin de la publication se trouvent des feuilles « témoignages » et « articles de lois » vides pour permettre de compléter d'animer de nouvelles thématiques avec des groupes.

Pour accompagner l'outil, nous avons réalisé **2 vidéos courtes** pour introduire le sujet à un groupe de manière drôle, vivante et directe :

- une première vidéo est un extrait du grand Parlement humain de décembre 2022 : une séance de plusieurs heures où ont été discutées collectivement les lois et « sous articles » de ce chapitre 2
- une deuxième vidéo « Pic-Nic numérique » présente le chapitre 2 (extraits de témoignages, les 4 lois, interviews...) avec des décors et des costumes en carton !

PORTEUR·EUSES

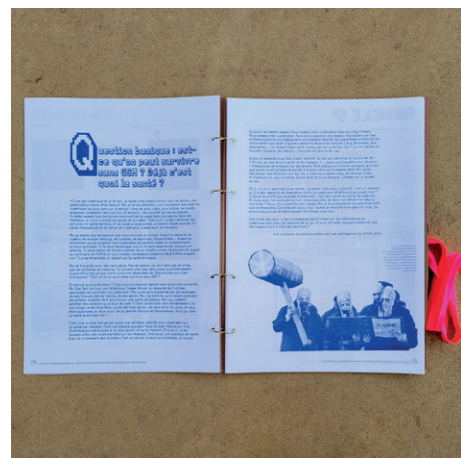
Équipe : Conception de l'outil menée par Habitantes des images, coordonné par Savannah Desmedt et Adèle Jacot, Darren Roshier (finalisation du scénario, vidéo, montage), Enrico Turci (vidéo), les participantes Comité humain du numérique (relecture, visionnage, discussions sur la diffusion, etc.)

Partenaires et tâches : l'outil a été mené essentiellement par les Habitantes des images, même si le projet du Code du numérique comporte de nombreux partenaires (voir le descriptif des actions et partenaires 2023 sous « projet »)

Soutien : Éducation permanente FWB (pour la partie outil pédagogique)

PLANNING

Temporalité : octobre 2022 à juin 2023



4^e programmation 2024

A.- PROJETS D'ACTIVITÉS ET D'ACTIONS

JARDIN AUX MILLE FENÊTRES (SUITE)

janvier - décembre 2024

Exposition - outil pédagogique - formations - ateliers

En partenariat avec la Commune de Schaerbeek, soutien de l'Éducation permanente FWB

Le Service Vie de Quartier et les Habitantes des images poursuivent le travail en 2024, en partenariat avec des lieux culturels et associations du quartier en 2023-2024. Une structure en bois sera réalisée pour pouvoir réexposer les images-vitraux dans différents lieux culturels, associatifs et publics.

Ce kiosk est ouvert en son centre pour créer des jeux de lumière. Un outil sera créé pour raconter le conte et faire des ateliers de discussions autour des thématiques relevées sur la place.

COMITÉ HUMAIN DU NUMÉRIQUE PUBLICATION ET FORMATIONS

mars - décembre 2024

Ateliers collectifs réguliers - Ateliers ponctuels chez d'autres structures - publication d'un livre - cycle de formation à Bruxelles et en Wallonie

Avec le soutien de l'Éducation permanente FWB et le fond pauvreté FWB

En 2024 le Code du numérique sera publié en livre, comme un outil complet pour que d'autres groupes de citoyen·nes, associatifs ou institutionnels puissent s'en emparer et génère à leur tour des débats. Des formations

seront aussi organisées dans ce sens. Le but commun est de faire progresser l'accès aux Droits et informer largement des risques du numérique sur ceux-ci, en particulier pour les personnes les plus précarisées.

LES FOIRES DU MINUIT

mars 2024 - juin 2025

Ateliers réguliers - activation d'espaces publics - contes - cyclo - droit à la ville

Avec le projet « les Foires du Minuit » les Habitant·es des images veulent valoriser la transformation des ressources du quartier autour de Porte de Ninove par les habitant·es du quartier.

« C'est par où le Minuit ? C'est ici ! 5 foires populaires sont organisées entre mars et décembre 2024 sur le territoire du canal entre Molenbeek, Bruxelles et Anderlecht. Foire d'art ? Fête pour enfant ? Exposition sauvage ? Performance de prestidigitateur ? Marché local ? Nul ne sait, mais vous êtes invité·es à y entrer et à voyager entre les œuvres créées par des habitant·es, artistes et artisans locaux à partir des ressources du quartier : ferraille, pissenlits, rêves... Sculptrice, soudeur, mécanicienne, marchand, bijoutier, boxeuse, poétesse, nous cueillons les racines et les fruits dans les clairières de béton, nous récoltons le miel des rues. Bienvenue ! »

TOUTES DANS LA RUE !

2024

Distribution

En partenariat avec l'ERU

La diffusion de l'outil se poursuit en 2024 !

PARTICIPATION POUR UNE MAISON DE QUARTIER

mars - juin 2024

Ateliers - recommandations aux architectes

La Maison de jeunes AIM/D'Broej va être rénovée et agrandie, dans le cadre du CQD Etangs Noirs. Les Habitant·es des images se chargent d'organiser la participation avec Architecten Adj et les architectes Jonathan Teuns & Ruben Hoet. Un des enjeux est la prise en compte de la question du genre dans les différents espaces : intérieurs et jardins. Mixité choisie, activités non genrées, mixité laissant place à chacune·e... comment ces idées se traduisent-elles dans l'espace ? Avec les premier·es concerné·es !

LES HABITANT·ES DES IMAGES

www.habitants-des-images.be
admin@habitants-des-images.be
+32 (0) 492 39 57 67
+32 (0) 478 83 19 40

Bureaux : Rue des Mariniers 6, 1080 Bruxelles
Siège social : Rue Heyvaert 17 – 1080 Bruxelles

Statut juridique : ASBL
Entreprise : 0543.411.222
IBAN : BE18 0017 2014 6365
BIC : GEBABEBB

Coordination : Adèle Jacot et Savannah Desmedt
Conseil d'administration : Emmanuelle Nizou, Samuel
Quaghebeur, Antoine Pickels et Julie Wauters